

Nantes, le 12 avril 2021

30 ENGAGEMENTS POUR LA LOIRE

La nouvelle Conférence Permanente Loire installée pour 2 ans

L'histoire et le développement de la métropole nantaise sont intimement liés à la Loire, qui la traverse sur 47 km et offre 110 km de berges. Délaissée au 20^e siècle, elle est désormais revenue dans le cœur et le quotidien des habitants qui ont demandé en 2015 dans le cadre du grand Débat «Nantes, la Loire et nous » à la voir, à la sentir, à s'en servir : elle fédère alors l'imagination autour d'elle, en termes de transport, loisirs, écologie, entreprises, habitat, paysages et activités... Afin de veiller à la bonne mise en œuvre des [30 engagements sur la Loire](#) adoptés en 2015 à l'issue du Grand débat,

une nouvelle Conférence Permanente Loire (CPL) est installée, en visioconférence, ce lundi 12 avril 2021 pour 2 années : composée de 11 citoyens volontaires, d'élus métropolitains, d'acteurs associatifs et experts, de représentants du Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire de Voies navigables de France, elle succède à celle qui a œuvré entre 2016 et fin 2019.



Pour quoi faire ?

La CPL assure le « droit de suite » du Grand débat « Nantes, la Loire et nous », pour le compte des acteurs et citoyen·ne·s, via des temps de rencontres et d'informations en plénières et de travail plus approfondi en commissions ou sous forme d'auditions :

- vigilance via un droit d'interpellation et le suivi évaluatif des réalisations ;
- consultation pour soutenir, développer et améliorer les actions, mobilisant à la fois expertises et ressources des membres ;
- relais vis-à-vis des acteurs locaux et des citoyens ;
- contribution à l'élaboration d'un temps citoyen intermédiaire en 2022 ou 2023 visant à actualiser / renouveler / enrichir / élargir la feuille de route des engagements Loire.

La CPL a pour mission de produire :

- un rapport sur l'avancée des engagements Loire ;
- un avis sur le programme et les démarches citoyennes et de co-construction ;
- et toutes observations, alertes et informations servant la bonne réalisation des engagements pris.

Il est également attendu de la CPL qu'elle fasse une restitution publique ouverte annuelle aux acteurs et citoyens, accompagnée d'une diffusion sur le site internet dédié.

« La CPL, autonome et indépendante, pourra utiliser l'espace du dialogue citoyen du site internet métropolitain dédié au suivi « 30 engagements Loire » administré par Nantes Métropole pour y présenter son activité tout au long de l'année » souligne Antony Descloziers, maire de Sainte-Luce-sur-Loire et conseiller métropolitain délégué à la Loire.

Plus d'informations sur :

★ metropole.nantes.fr/reconquete-Loire

★ Le motion design résume en 3mn l'aventure des 4 dernières années

Composition

Collège des citoyens :

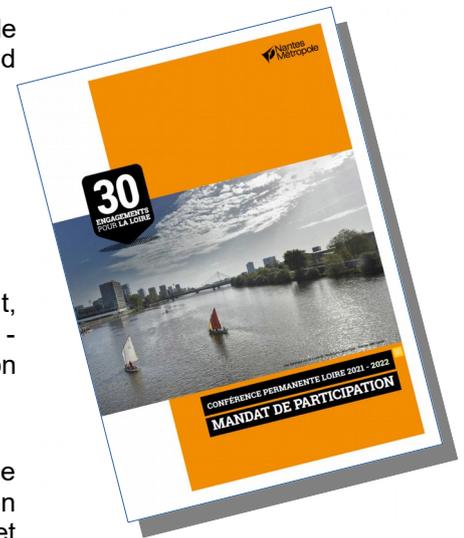
A l'issue d'un appel à candidature du 15 janvier au 28 février dernier, 43 candidatures ont été recueillies, et 11 citoyennes et citoyens ont été sélectionnés en fonction du lieu de résidence, de l'âge, du genre et des motivations exprimées, venant de La Chapelle-sur-Erdre, Saint-Léger-les-Vignes, Nantes (4), Sainte-Luce-sur-Loire, Rezé, Saint-Herblain, Couëron et Saint-Jean-de-Boiseau.

Elus métropolitains (et suppléants) : Anthony Descloziers et Christelle Scuotto-Calvez (Thomas Quéro, Jean-Sébastien Guitton), François Brillaud de Laujardière (Alain Vey)

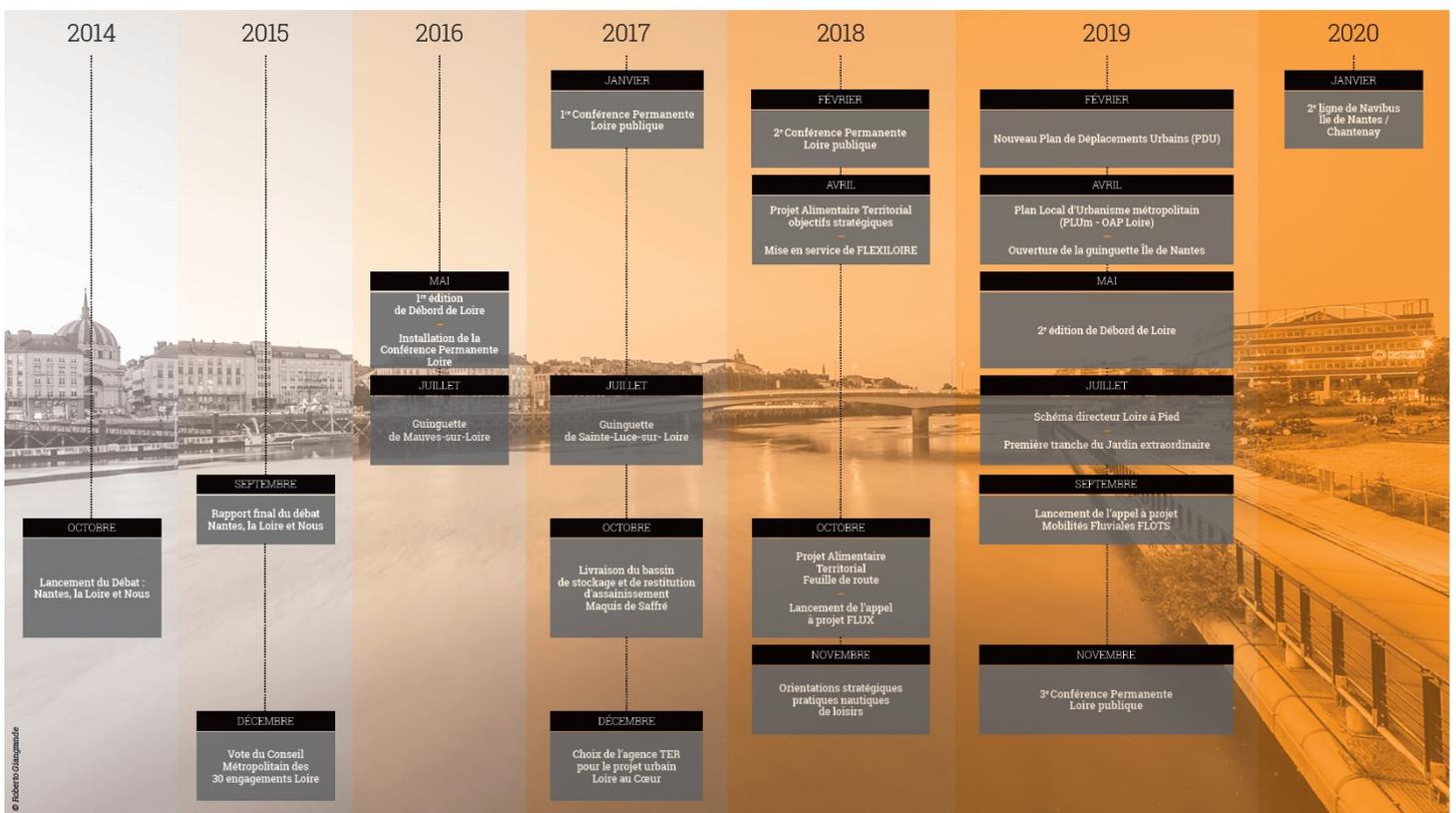
Gestionnaires du fleuve (et suppléants) : Olivier Trétout (Louis Linquier) - Grand Port Maritime (GPM), Séverine Gagnol (Antoine Vallée) Voies Navigables de France (VNF)

Personnalités qualifiées : Michel Jouvét - Conseil de Développement, Thierry Guineberteau - IGARUN Université de Nantes, Jean-Louis Rivoal - ancien directeur de l'Agence de l'eau, Guy Bourliès - la Ligue de Protection des Oiseaux de Loire Atlantique

Collectifs et réseaux d'acteurs : Bernard Priou et Franck Barrau pour le Collectif des associations nautiques métropolitaines, Jean-Pierre Peyon (André Péron) pour le collectif des associations du patrimoine industriel et portuaire, Laurent Venaille (Jean Bourdelin) pour l'UFC Que Choisir, Lenaïck Le Faou (Pierre Edouard Chenet) pour l'Union Fluviale et Maritime de l'Ouest Marc Lefebvre (Maryvonne Dejeammes) pour le collectif Transports, Gérard Quiban (Denis Clavreul) pour Ecopole.



CALENDRIER DES RÉALISATIONS



les 30 engagements en bref...



14/19 actions - soit 70% d'actions achevées fin 2019

LA LOIRE, SOURCE DE PLAISIR

- 01** Recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisirs.
- 04** Proposer des guinguettes et circuits touristiques pour animer les berges.
- 05** Étudier la faisabilité d'une piscine en bords de Loire.
- 06** Soutenir le fonctionnement d'équipements communaux proches des bords de Loire.
- 07** Créer une application numérique "connaissance de la Loire".
- 08** Organiser une fête nautique triennale sur la Loire.



6/10 actions - soit 60% d'actions achevées fin 2019

LA LOIRE, SOURCE DE PROMENADE

- 02** Prolonger le parcours de la "Loire à vélo" et le relier aux continuités cyclables.
- 03** Améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire.



15/31 actions - soit 50% d'actions achevées fin 2019

LA LOIRE, PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER

- 09** Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie dans les outils de planification urbaine.
- 13** Établir un projet alimentaire territorial valorisant les productions locales.
- 14** Étendre l'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques à l'échelle de l'estuaire.
- 15** Mettre en place un ensemble de mesures portant sur la qualité de l'eau de la Loire.
- 16** Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie au sein du Sage de l'estuaire de la Loire.
- 17** Mettre à l'étude un programme Loire aval.
- 18** Concevoir un programme de découverte, d'éducation et sensibilisation autour de la Loire.
- 19** Engager des programmes de co-production avec les citoyens.



4/5 actions - soit 80% d'actions achevées fin 2019

LA LOIRE, SUPPORT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- 10** Créer un centre d'approvisionnement et de services fluviaux pour les grands chantiers urbains de la Métropole.
- 11** Explorer une offre de barging à l'échelle de l'estuaire.
- 12** Soutenir le développement de filières économiques innovantes hydroliennes et nautiques.



8/17 actions - soit 50% d'actions achevées fin 2019

UNE LOIRE PLUS FRANCHISSABLE

- 20** Élargir / doubler le pont Anne-de-Bretagne.
- 21** Passer d'un réseau de transports collectifs centralisé à un réseau maillé.
- 22** Mieux mailler le réseau vélo dans l'agglomération et dans la centralité urbaine.
- 23** Optimiser les ouvrages de franchissement existants situés sur le périphérique.
- 24** Créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun.
- 25** Vérifier l'évolution des besoins de franchissements au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions pour adapter les choix.



3/11 actions - soit 33% d'actions achevées fin 2019

DE NOUVEAUX PAYSAGES EN BORDS DE LOIRE

- 26** De Malakoff au Bas-Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire.
- 27** Un concours international pour un grand espace public de qualité place de la Petite-Hollande et lancement d'un atelier citoyen.
- 28** Créer des orientations d'aménagement et de programmation "Loire" dans le PLUm.
- 29** Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments sur ou au bord de l'eau.
- 30** Dresser l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel "Loire".